



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

COMMISSION SÉCURITÉ
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 176

Réf. : 09/1716

Date : 07/12/2009

Emetteur: F.F.P

Objet : Recommandations pour la mise en oeuvre du déclencheur VIGIL

Matériels concernés : déclencheurs VIGIL fabriqués par la société AAD

Texte : La Commission Sécurité a recensé plusieurs incidents d'ouverture de secours par le déclencheur VIGIL sous voile principale normalement ouverte.

Ce type d'incident peut amener un **double emmêlage des voilures et une issue fatale.**

L'analyse des incidents ainsi que les commentaires du constructeur montre **que ces incidents viennent d'une connaissance imparfaite et d'une mauvaise utilisation du déclencheur par les utilisateurs.**

Le constructeur en date du 20 mai 2009 a fait sur son site un rappel d'un certain nombre de précautions à prendre :

http://www.vigil.aero/files/images/Information_Bulletin_Airborne_Status_.pdf

La dynamique de ce type de déclenchements est le suivant :

- a- le propriétaire met en route son VIGIL sur une zone de saut (A)
- b- Il quitte cette zone **SANS** arrêter son déclencheur
- c- Il franchit une **différence de hauteur de 46 mètres en plus ou en moins**
- d- L'appareil se croit « en vol » et **ne s'arrête pas** au bout des 14 heures
- e- Le propriétaire se rend sur une autre zone de saut (B) avec une différence de hauteur de 46 mètres en plus ou en moins par rapport à la zone (A)
- f- Le propriétaire constate la semaine suivante que son déclencheur ne s'est pas arrêté au bout des 14 heures.
- g- Il ne l'arrête pas et saute avec le parachute
- h- L'appareil ne s'est pas recalé ; il reste « en vol » ; il déclenchera en fonction de sa hauteur de réglage +/- la différence de hauteur entre A et B

Exemples :

- 1) le parachutiste change de zone **vers le bas** (Il met son VIGIL en route à GAP puis part vers ROYAN ou il saute la semaine d'après)
 - a. L'appareil se « cale » à GAP (600 mètres)
 - b. Lors du déplacement vers ROYAN (bord de mer) il se croit « en vol »
 - c. La semaine d'après, à ROYAN, il déclenchera à sa hauteur de réglage plus la différence de hauteur : $256+600=856$ mètres
 - d. VOUS RISQUEZ UNE DOUBLE OUVERTURE, UN RISQUE D'EMMELAGE des DEUX VOILURES, UNE ISSUE FATALE**
- 2) Le parachutiste change de zone **vers le haut** (Il met son VIGIL en route à Chambéry et va sauter la semaine d'après à GAP)
 - a. L'appareil se « cale » à Chambéry (240 mètres)
 - b. Lors du déplacement vers GAP, l'appareil se croit « en vol »



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

- c. La semaine suivante, à GAP, l'appareil sera réglé pour une hauteur de 256 -(600-240)= - **104 mètres**
- d. **L'appareil ne déclenchera pas si vous en avez besoin (Collision en vol, perte de connaissance, etc.). Vous n'êtes PAS PROTEGE par votre VIGIL**

ATTENTION : Si vous n'arrêtez pas votre VIGIL ; que vous rentrez chez vous avec une différence de hauteur de 46 mètres en plus ou en moins par rapport à la zone de saut ; **en cas de changement météorologique important durant la semaine** (anticyclone vers une dépression et vice versa), **vous risquez le même genre de problème**

Actions :

- Appliquer impérativement les consignes du constructeur.
- **ARRETER** systématiquement le VIGIL après chaque séance de saut
- Si vous vous apercevez de l'erreur durant la montée en avion vers la hauteur de saut, **NE SAUTEZ PAS**
- Si vous trouvez votre VIGIL en service le matin avant le premier saut, **ARRETEZ** le et **REMETTEZ** le en route

Personnel qualifié :

- Utilisateurs des VIGILS.
- **MONITEURS** pour la sensibilisation des pratiquants

Date d'application : Lors de la prochaine utilisation.

Diffusion : Président F.F.P.

- D.T.N.
- Directeurs Techniques
- AAD
- Pliers / réparateurs
- Etats Majors de l'Armée de Terre, Armée de l'Air et de la Marine
- Membres de la C.T.P.
- B.S.A.P
- C.E.V.A.P
- B.S.M.A.T Montauban
- D.T.M.P.L Orléans
- DGAC Monsieur JOUBERT
- DGA Monsieur PERRIN
- Direction des Sports Monsieur MORLET
- Paramag
- FFP Contacts

AFFICHAGE OBLIGATOIRE